



LF 2022 : réduction d'impôt pour dons

Actualité législative publié le 13/01/2022, vu 1003 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

LA loi de finances 2022 contient plusieurs dispositions visant les dons des particuliers.

Dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté – Dispositif « Coluche » (art. 76)

Rappel

Les versements effectués au profit d'OSBL fournissant gratuitement des repas ou des soins à des personnes en difficulté, ou qui contribuent à favoriser leur logement ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 75 % du montant de ces versements, retenus – en principe – dans la limite de 552 € ([CGI, art. 200, 1^{er} ter, al. 1](#)). Cette limite a été portée à 1.000 € pour l'imposition des revenus 2020 (1^{re} LFR 2020) et 2021 (LF 2021).

LF 2022

La limite majorée de 1.000 € s'applique également pour l'imposition des revenus 2022 et 2023.

Dans ce cadre, le Gouvernement doit remettre au Parlement, avant le 30 septembre 2022, un rapport d'évaluation du dispositif.

Dons aux organismes d'aide aux victimes de violences domestiques (art. 91)

Les versements effectués entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2021 au profit d'OSBL qui viennent en aide aux victimes de violences domestiques ouvrent également droit à la réduction d'impôt au taux de 75 %, retenus dans la limite de 1.000 €. Il s'agit d'un dispositif mis en place à titre expérimental par la LF 2020, ayant vocation à s'appliquer à l'imposition des revenus 2020 et 2021.

Le Gouvernement était supposé remettre au Parlement un rapport avant la fin de l'année 2021 sur l'opportunité de prolonger ce dispositif.

LF 2022

Le dispositif est prorogé pour l'imposition des revenus 2022, et le Gouvernement dispose également d'une année supplémentaire pour soumettre son rapport au Parlement.

Source : taj-strategie.fr

Pour plus d'infos :

- [Quelle réduction d'impôt pour les dons des entreprises \(mécénat\) ?](#)
- [Dons aux associations : quelle réduction d'impôt ?](#)

Voir aussi nos guides :

- [Recevoir des dons 2021-2022](#)
- [Guide pratique de l'association](#)

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
 - [Recevoir des dons](#)
 - [Obtenir une subvention publique](#)
 - [Organiser une loterie associative](#)
 - [Organiser une buvette](#)
 - [Rémunérer un dirigeant d'association](#)
 - [Rembourser les frais d'un bénévole](#)
 - [Réussir l'assemblée générale de son association](#)
 - [Réussir la création d'une association](#)
-
- [A quelles conditions une association peut-elle recevoir des dons ?](#)
 - [Dons aux associations : quelle réduction d'impôt ?](#)
 - [Comment déduire un don de l'IFI en 2021 ?](#)
 - [Quelle réduction d'impôt pour les dons des entreprises \(mécénat\) ?](#)
 - [A quelles conditions un don alimentaire donne-t-il droit à une réduction d'impôt ?](#)
 - [Comment évaluer un don en nature ?](#)
 - [Appel public à la générosité : à quelles conditions ?](#)
 - [Qu'est-ce qu'une association d'intérêt général ?](#)
 - [Comment demander un rescrit mécénat ?](#)
 - [Les dons perçus par une association sont-ils imposables ?](#)
 - [Associations : comment recevoir un legs ou une donation ?](#)
 - [Comment trouver un mécène pour financer une association ?](#)
 - [Comment trouver un sponsor pour financer une association ?](#)